



DEPARTEMENT DU RHONE
ARRONDISSEMENT DE LYON
CANTON DE LIMONEST
COMMUNE DE COLLONGES AU MONT D'OR

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 06
Votants : 08

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai à dix-neuf heures, Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Collonges-au-Mont-d'Or
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de monsieur Alain GERMAIN, Président en exercice.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 07 mai 2025

PRESENTS : M GERMAIN, Mme BAILLOT, M PERROT, Mme GRANGE, Mme DEVOS, M. GOIFFON

ABSENTS EXCUSES : Mme LIGNEY (pouvoir donné à M. GERMAIN), M COLLIARD Mme ARNAUD (pouvoir donné à Mme Baillot), M AUSSENAC,

ABSENTE : Mme MOREL

Formant la majorité des membres en exercice :

Mme Baillot est désignée secrétaire de séance.

Délibération N° 2025/15 Atelier de prévention et de sensibilisation aux déficiences physiques et physiologiques en lien avec le processus de vieillissement

Dans ces actions de solidarité, Madame la Vice-Présidente présente le projet, de l'organisation, à l'intention des séniors de Collonges-au-Mont-d'Or, à partir de plus de 60 ans, d'ateliers gratuits collectifs et participatifs de préventions des risques liés au vieillissement et de sensibiliser les personnes âgées aux déficiences physiologiques en lien avec le processus du vieillissement.

L'objectif des ateliers permet, entre autres, de porter à la connaissance des participants les aides techniques, numériques et d'adaptations au logement assurant leur confort, leur sécurité et ainsi soutenir leur qualité de vie dans leur environnement.

Les thématiques suivantes répondent à ces risques :

- Sens et solutions : faire face aux troubles de la vision et de l'audition
- Piloter sa maison : les solutions connectées qui facilitent le quotidien

Le contenu de ces interventions sera proposé avec un support diaporama qui accompagnera et illustrera une présentation en fonction de la thématique. Des utilisations d'aide-techniques permettront des démonstrations et des essais de matériel adapté en situations réelles. Des activités ludiques seront également réalisées.

Deux ateliers de 2 heures seront réalisés les lundis 8 septembre et 15 septembre 2025 de 10h à 12h à la salle Médiaplus, par l'association « CRIAS » et animés par un ergothérapeute de l'association par groupe de 8 à 15 participants.

Le montant de cette prestation est de 550.00 € par atelier, soit un total de 1 100.00 € pour la réalisation des deux prestations.

Afin de mettre en œuvre cette action, Madame la Vice-Présidente rappelle que le CCAS a constitué un appel à projet pour une demande de subvention à la Métropole de Lyon dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie : Délib 2024/27

Dans ce contexte, une réponse d'attribution de subvention de 4 000 € a été communiquée par le service dédié le 02/04/2025 pour les actions de prévention à l'attention des personnes âgées.

Le CCAS est en attente de la réception de cette notification.

Il est proposé d'affecter une partie de cette subvention à l'action qui correspondant à cette délibération et de s'engager à intégrer, dans les supports de communication de cette action, le logo de la Métropole comme organisateur financeur de l'action.

Il est demandé au conseil de se prononcer sur les modalités de cette prestation et d'AUTORISER Monsieur le Président à signer le contrat de prestation.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, des membres présents et représentés

APPROUVE cette action selon les critères nommés et autorise Monsieur le Président à signer les documents relatifs à ce dossier.

Une communication sera faite sur les différents supports.

Fait et délibéré les jours, mois et an dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

En mairie, le 16 mai 2025

Le Président,

Monsieur Alain GERMAIN

